



Atteinte à la vie privée

Par lili78, le 02/03/2020 à 16:57

Bonjour,

Je suis une femme célibataire de 35 ans habitant dans un foyer social. Mon voisin m'a enregistré vocalement pendant la soirée du samedi 29 février. Il faut dire qu'il n'y a pas d'insonorisation dans cette résidence de jeune travailleurs. Et on entend tout l'un chez l'autre. A ma grande stupeur, hier soir je me suis reconnue en écoutant à travers la cloison de chez lui. Il était avec des copains à lui et ils se moquaient ouvertement. J'avoue que j'appréhende beaucoup cette situation. Que dois-je faire ?

Il y a un gardien dans ma résidence, faut-il lui dire ?

Est-ce que je peux déposer plainte sans preuves ?

Merci d'avance pour votre retour. Bien cdt,